



Les consommateurs peuvent jouer un rôle dans la prévention de préjudices associés aux accidents liés à la médication.

Bulletin

Volume 17 • Numéro 2 • Le 11 février 2026

Aidez à prévenir les erreurs lors du renouvellement d'ordonnances

Des erreurs de médicaments peuvent se produire lors du renouvellement d'une ordonnance. Vous pouvez collaborer avec votre équipe pharmaceutique pour vous assurer d'obtenir les bons médicaments.

L'ISMP Canada a reçu un rapport concernant une personne qui a demandé le renouvellement du médicament qu'elle prend actuellement pour traiter un trouble déficitaire de l'attention avec hyperactivité (TDAH). Au lieu du médicament approprié pour le TDAH, cette personne a reçu un médicament qu'elle avait déjà utilisé dans le passé. Elle a pris une dose avant de remarquer l'erreur.

Lorsque vous devez renouveler une ordonnance, ces conseils peuvent vous être utiles :

- Planifiez à l'avance : demandez un renouvellement avant d'être à court de médicaments. Votre pharmacie peut vous indiquer combien de temps à l'avance vous pouvez demander un renouvellement.
- Indiquez le nom du médicament, la dose et la quantité (p. ex., suffisante pour un mois) lorsque vous commandez votre renouvellement.
 - Si vous appelez à la pharmacie, mentionnez le numéro d'ordonnance figurant sur le contenant actuel.
 - Si vous utilisez le système en ligne de votre pharmacie, assurez-vous que le médicament et la dose indiqués sur votre contenant actuel correspondent à ce que vous commandez.
 - Si vous faites la demande en personne, apportez le contenant actuel ou l'emballage extérieur de votre médicament.
- Lorsque vous venez chercher votre ordonnance, demandez au personnel de la pharmacie d'ouvrir le sac et de vérifier chaque contenant de médicaments avec vous. Vous pourrez ainsi tous deux confirmer que vous recevez bien ce à quoi vous vous attendez.
- Si votre prescripteur vous demande de cesser de prendre ou de modifier la façon dont vous prenez un ou plusieurs de vos médicaments, demandez-lui d'écrire clairement ces changements sur une note. Transmettez ces renseignements à votre pharmacie afin qu'on puisse mettre à jour votre dossier.
- Prenez rendez-vous avec votre pharmacien si vous avez des questions. Cela permettra au pharmacien de confirmer tous vos médicaments actuels et de préparer une liste de médicaments à jour pour vous.



Les bulletins d'information Erreurmed sont examinés par des consommateurs qui s'engagent à améliorer la sécurité des médicaments. Les enseignements tirés des déclarations des consommateurs sont partagés avec les professionnels de la santé grâce aux publications de l'ISMP Canada. Ce bulletin contient de l'information sur l'utilisation sécuritaire des médicaments. À vocation non commerciale, le bulletin n'est pas assujéti à la Loi canadienne anti-pourriel. * Le soutien financier a été fourni par Santé Canada. Les opinions exprimées dans ce document ne sont pas nécessairement celles de Santé Canada. Erreurmed est un élément du [système canadien de déclaration et de prévention des incidents médicamenteux \(SCDPIM\)](#).